

# Chambres d'hôtes

L'activité de location de chambres d'hôtes consiste à accueillir des touristes à titre onéreux dans des chambres meublées chez l'habitant, pour une ou plusieurs nuitées, avec des prestations obligatoires.

Cette activité est limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité d'accueil de quinze personnes.

Elle donne lieu à la fourniture groupée de la nuitée et du petit-déjeuner.

Les chambres se situent dans la résidence principale de l'habitant ou dans sa résidence secondaire (bâtiment principal ou attenant), l'accueil devant, en tout état de cause, être assuré physiquement par l'habitant.

## Déclarer vos chambres d'hôtes

Toute personne souhaitant commencer à exercer cette activité doit procéder à la déclaration, en mairie, avant l'ouverture à la location.

La déclaration de location d'une ou plusieurs chambres d'hôtes est adressée au maire de la commune du lieu de l'habitation concernée par voie électronique, lettre recommandée ou dépôt en mairie. Elle fait l'objet d'un accusé de réception. Vous pouvez télécharger et compléter le formulaire de déclaration CERFA n°13566\*03, ci-contre.

Il vous suffira de le renvoyer à :



**Mairie de La Baule-Escoublac**  
**Service du commerce**  
**BP172**  
**44504 LA BAULE CEDEX**  
**[taxesejour@mairie-labaule.fr](mailto:taxesejour@mairie-labaule.fr)**

## Classer vos chambres d'hôtes

A la demande des propriétaires, le logement peut être classé par les services de l'Etat dans une catégorie officielle (1 à 5 étoiles).

**Le classement n'est pas obligatoire.**

> [Touvez les éléments nécessaires à votre demande de classement via le site de classement atout france](https://www.classement.atout-france.fr/meubles)  
(<https://www.classement.atout-france.fr/meubles>)

# Fil Infos



COMMUNICATION, ECONOMIE

Classement des « villes et villages de France où il fait bon vivre » : spectaculaire progression de La Baule-Escoublac



ECONOMIE

Surclassement démographique : La Baule-Escoublac entre dans la cours des grands



ECONOMIE, HABITAT

Locations meublées saisonnières : les lignes bougent à La Baule-Escoublac

VILLE DE  
*La Baule*  
ESCOUBLAC

**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

